

# Point sur l'orientation

TROISIEMES - 2020

*J'ai accès au  
téléservice*

**OUI**

Les vœux sont à saisir en ligne  
du 25 mai au 8 juin:

Je peux faire 10 choix d'établissement dans mon académie  
et 5 en dehors.

**NON**

Le collège peut m'envoyer une fiche de  
vœux en version papier, à renvoyer avant  
le 8 juin, délai de rigueur

10 choix d'établissement dans mon académie et 5 en dehors.

*Je demande une  
dérogation*

Voir avec la conseillère  
d'orientation (PsyEN)  
ou le professeur  
principal en cas de  
doute

**Pour changer d'académie (exemple : aller dans un  
lycée public de Redon (35) alors que j'habite à  
Guémené (44), ou l'inverse)**

**Pour aller dans un autre lycée que mon lycée de secteur tout  
en restant dans mon académie  
(pour suivre une option par exemple)**



**Les élèves du collège Bellevue habitant dans le 44 ont pour lycée de secteur Camille Claudel à Blain, ceux habitant dans le 35 ont pour lycée de secteur Beaumont à Redon. Attention aux délais de retour des demandes de dérogation (dossiers papiers).**